

Grégoire Bordier : «L'IA permet une augmentation significative de la productivité» des banques

La 8e journée du Private Banking sera consacrée au thème de l'intelligence artificielle ce mardi 18 juin à Genève. Interview avec le président de l'Association de banques privées suisses.

Interview de Grégoire Bordier, Président de l'Association de Banques Privées Suisses – par Laure Wagner



En Suisse, le cœur des données bancaires reste encore relativement bien protégé, grâce à la plateforme Swift par exemple

A l'instar de Pictet avec One.Chat, de plus en plus de banques développent et adoptent des solutions d'intelligence artificielle (IA). Ces nouvelles technologies représentent-elles des atouts ou un danger pour les établissements bancaires? C'est à cette question que répondra la 8e journée du Private Banking organisée par l'Association de banques privées suisses (ABPS) et l'Association de banques suisses de gestion (ABG) à Genève ce mardi. Entretien avec Grégoire Bordier, président de l'ABPS en amont de l'événement.

En quoi les nouveaux outils d'intelligence artificielle permettent-ils d'augmenter la productivité des banques?

L'intelligence artificielle permet une augmentation significative de la productivité, similaire à celle de l'ordinateur lors de son introduction. Elle permet de servir plus de clients de manière beaucoup plus fluide et améliore la perception du client grâce à ces outils. Il est crucial d'intégrer ces technologies dans nos systèmes, de choisir les domaines d'activité, d'utiliser les bons produits parmi les 200 outils d'IA disponibles, et de former les bonnes personnes pour les utiliser. L'intégration stratégique de l'IA représente une transformation fondamentale qui doit être faite à tous les niveaux: les produits en Open Source (comme ChatGPT), les produits sur le cloud, mais limités à l'environnement de l'établissement bancaire et, enfin, les produits mis en place directement sur les serveurs de la banque.

Quels sont les différents domaines d'activité de l'IA dans les banques?

Initialement, l'IA a été utilisée pour la sécurité, notamment la détection de menaces. Ensuite, elle s'est étendue à la prédiction et à la défense immédiate. On utilise aussi l'IA pour la documentation, la création de directives internes, de lettres juridiques et d'e-mails. En recherche, l'IA aide à trouver des informations sur les sociétés et les fonds recommandés. A l'avenir, elle analysera le comportement des clients et proposera des investissements. Pour le recrutement, l'IA trie les CV et effectue les premiers entretiens.

Le 13 mars 2024, le Parlement européen a adopté la loi sur l'intelligence artificielle qui distingue 4 niveaux de risques: minimal, limité, élevé et inacceptable. La Suisse réfléchit à comment s'adapter à ces nouvelles règles. Qu'en pensez-vous?

Je ne suis pas pour une surréglementation de l'IA, car cela pourrait entraver l'innovation, qui est essentielle pour le progrès. De plus, laisser d'autres pays prendre les devants et restreindre nos propres capacités serait une erreur stratégique. Il est donc crucial de trouver un équilibre entre la régulation et la liberté d'innovation. Actuellement, plusieurs règles existent déjà en Suisse, notamment en matière de protection des données, de droits d'auteur ou de lutte contre l'escroquerie. On pourrait y rajouter l'obligation de signaler l'utilisation de l'IA dans la création de quelque chose, avec des amendes dissuasives en cas de non-respect.

Les négociations entre la Suisse et l'Union européenne sur un nouveau paquet d'accords, dit Bilatérales III, ont repris au mois de mars. Quel impact pour les banques?

Nous sommes ravis que les négociations reprennent et soutenons fortement l'aboutissement des Bilatérales III. L'exemple de l'instabilité post-Brexit souligne la nécessité de maintenir la stabilité économique. Dans le volet financier, nous promovons l'approche spécifique par institut proposée par l'Association suisse des banquiers (ASB), en envisageant une supervision de l'UE pour les banques opérant activement sur son territoire, similaire au cadre américain. Cette approche, soutenue par le Conseil Fédéral, permettrait aux établissements suisses qui le souhaitent de s'adapter aux législations européennes, afin de garantir une concurrence équitable.

En janvier, la Suisse a mis en oeuvre a adopté le taux d'imposition minimal de 15% des multinationales, préparé par l'OCDE. Dans ce cadre, elle peut prélever un impôt complémentaire national, pour éviter de perdre du substrat fiscal au profit de l'étranger. Mais vous estimez que l'introduction d'un impôt complémentaire international ne serait justifiée que si de nombreux Etats partenaires de la Suisse font de même. Pourquoi?

L'OCDE voulait un taux de 15% pour chaque filiale, mais les Etats-Unis n'exigent qu'un taux global de 15%. L'OCDE accepte cela, mais nous devons éviter un «Swiss finish» qui serait préjudiciable. Nous ne pouvons pas influencer l'OCDE face aux Etats-Unis, ce qui crée un environnement inégal où les entreprises suisses pourraient être surtaxées par rapport à d'autres. Bien que 140 pays aient accepté le cadre OCDE, seuls 30 environ l'appliquent pour l'instant.

En matière climatique, la Suisse est en retard par rapport à l'Union européenne. Le mandat actuel de la Finma se concentre sur la simple matérialité, c'est-à-dire l'impact du changement climatique sur les banques. Mais elle n'a pas de mandat pour contrôler l'impact des banques sur le climat (la double matérialité), laissant les marchés s'autoréguler sur le sujet. Est-ce la bonne approche?

Les banques ne sont pas directement visées par la double matérialité étant donné qu'elles ne produisent pas directement des biens tangibles affectant le climat. Cependant, elles restent concernées dans un cadre plus large, incluant toutes les entreprises suisses.

La question se pose donc de savoir si la double matérialité devrait être imposée à toutes les entreprises suisses, comme c'est le cas dans l'Union Européenne (mais pas aux États-Unis ou dans les pays qui suivent les standards internationaux de l'ISSB). Beaucoup d'entreprises suisses ont déjà pris des mesures volontaires. Mais je crois qu'une réglementation trop rigide peut restreindre les entreprises, tandis que de bonnes pratiques encouragent un effet d'entraînement positif parmi les entreprises.